



DOSSIER DE PRESSE

Manifestation du 25 Juin 2009

A partir de 18h salon d'honneur mairie de NIORT

Sommaire

- Programme de la manifestation

- Présentation de l'opération Témoins du bien commun et de l'inauguration du centre d'accueil pour demandeurs d'asile Mahyar MONSHIPOUR KERMANI
- Biographie de Mahyar MONSHIPOUR KERMANI

- France Terre d'Asile

- Le centre d'accueil pour Demandeurs d'Asile de NIORT

Déroulement de la manifestation

Jeudi 25 Juin 2009



18 h Accueil des invités

18h Bienvenue, Remerciements

- Monsieur Pierre HENRY, Directeur Général de France Terre d'Asile,
- Madame Geneviève GAILLARD Députée Maire,
- Madame Christiane BARRET, Préfète des Deux Sèvres,

18h20 Inauguration officielle Exposition « France Terre d'Asile », salons d'honneur de la mairie de NIORT,

18h40 Présentation du film par M. Pierre HENRY,

19h Conférence Débat par M. Pierre HENRY, « Asile, Immigration, Quels défis pour la France et l'Europe ? »

19h45 Transfert vers le centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
MONSHIPOUR KERMANI,

Mahyar

Le déplacement se fera à pied de la mairie au CADA, 5 rue de Tartifume,



**A partir de 20h Cérémonie
d'inauguration et portes
ouvertes au centre d'accueil**

Témoins du bien commun

A l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, le 20 juin 2006, France Terre d'Asile a lancé l'opération « Témoins du bien commun », qui vise à associer une personne ayant connu, connaissant encore l'exil ou œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme, à un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile géré par notre organisation.

Ainsi, chaque centre de France Terre d'Asile portera le patronyme d'une personnalité. Ces témoins pourront nous aider à garder vivante la tradition française et le Bien commun que représentent la valeur d'hospitalité et le droit d'asile.

A travers cette forme de parrainage, il s'agit également de préserver la vocation sociale, d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile.

Le 7 septembre 2006, en présence de Miguel Angel Estrella, s'est déroulé le premier acte de cette manifestation en Ile-de-France, à Créteil où, depuis 1975, France Terre d'Asile gère l'une des plus anciennes structures d'accueil pour demandeurs d'asile.

Le 16 avril 2008, alors que nous célébrons les 60 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, Stéphane Hessel, ambassadeur de France, ancien résistant et déporté, Grand officier de la Légion d'honneur et membre de la commission française de rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, a donné son nom au Centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés demandeurs d'asile de Boissy-Saint-Léger.

Le 25 juin 2009, Mahyar MONSHIPOUR KERMANI, 6 fois champion du monde WBA super coq et 3 fois champion d'Europe donnera son nom au centre d'accueil pour demandeurs d'asile de NIORT.

Ce centre, créé en 2003, est une structure gérant 23 appartements dans lesquels sont hébergés 100 personnes qui sollicitent le statut de réfugié et ce faisant, la protection de la France.

Il permet à ces familles qui ont eu à subir l'oppression, la persécution et l'enfermement dans leur pays respectif, de bénéficier d'un accompagnement administratif, juridique et socio-éducatif spécialisé.

Cette manifestation est l'occasion d'interpeller une nouvelle fois les responsables politiques et l'opinion publique sur des principes républicains, qui, au-delà des enjeux politiques du moment, sont notre honneur et notre bien commun : le devoir d'accueil et de protection.

« LA FRANCE ET L'EUROPE DOIVENT PROTEGER LES REFUGIES »



Mahyar MONSHIPOUR KERMANI

Né à TEHERAN le 21 mars 1975, Mahyar MONSHIPOUR KERMANI a été élevé par son père, vice préfet de police sous un régime qui n'encourageait pas les libertés individuelles. Il arrive dans un pays dont il ne parle pas la langue, à Poitiers en 1985 à l'âge de 10 ans ½. Hébergé et élevé par une de ses tantes, il poursuit ses études pour devenir professeur d'Education Physique.

Ses débuts professionnels sur le ring ont lieu le 26 octobre 1996. Il mène 33 combats professionnels dont 28 victoires.

En 2001, il est naturalisé français.

Il est 6 fois champion d'Europe super coq du 13 juillet 2002 au 04 avril 2003 puis champion du monde WBA super coq du 04 juillet 2003 au 17 mars 2006.



Mahyar MONSHIPOUR KERMANI a un destin. En Iran, en France, comme champion et comme modèle d'intégration réussie.

Actuellement Directeur adjoint des sports du Conseil Général de la Vienne, Mahyar s'investit au quotidien pour les jeunes de son pays. Il intervient régulièrement dans les collèges pour les initier.

Il a écrit un livre « la rage d'être français » dans lequel il prône les vertus qui l'animent. Il y décrit son parcours, l'aide qu'il a pu apporter pour la reconnaissance des droits. « Je crois à l'humain, Tu fais le bien, on te le rend bien ».

Mahyar MONSHIPOUR KERMANI continue d'apporter son soutien aux combats actuels contre le racisme, l'intolérance, la guerre et les injustices sociales. « Pour l'honneur », ces deux mots s'étalent en grand à côté de son portrait dans sa salle d'entraînement. Sa sueur, l'intensité de son travail, son dévouement pour promouvoir de jeunes espoirs, témoignent de son engagement et apportent la preuve irréfutable que le combat n'est jamais perdu.



France Terre d'Asile

France Terre d'Asile a été créée en 1971 pour favoriser l'exercice au quotidien du droit d'asile, suivre l'évolution des dispositions légales et des pratiques administratives, participer activement à l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile, impulser une politique d'insertion sociale et professionnelle.

En 2007, son Assemblée générale a souhaité élargir son objet aux activités suivantes :

1/ promouvoir, auprès de l'opinion et des pouvoirs publics, toutes les activités favorables au développement de la tradition d'asile et des migrations de droit,

quelle que soit la conjoncture politique et économique. A cet effet, elle établit tous les contacts utiles et développe des liens avec les organismes nationaux et internationaux concernés.

2/ entreprendre et soutenir toute action en faveur des réfugiés. En particulier, elle participe à l'accueil des demandeurs d'asile et des apatrides sur le territoire français, des réfugiés reconnus, des bénéficiaires de la protection subsidiaire et temporaire et de leurs familles.

3/ favoriser l'intégration des migrants, et notamment des personnes régularisées, des bénéficiaires du regroupement familial, par toutes actions en faveur de l'accès à l'emploi, au logement et à l'apprentissage du français.

4/ accueillir, accompagner, protéger les mineurs isolés étrangers.

5/ développer et participer à toutes actions d'information et de formation en France comme à l'étranger en faveur de la protection internationale et de l'accueil des populations migrantes.

6/ participer à l'accompagnement et à la réinsertion dans le pays d'origine des personnes qui souhaitent y retourner volontairement.

LA PROMOTION DU DROIT D'ASILE EN FRANCE

France Terre d'Asile mène un travail juridique et politique, des actions d'information, des démarches et interventions auprès des organismes publics et privés concernés.

L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES REFUGIES DANS DES CENTRES SPECIALISES.

France Terre d'Asile gère 28 centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) d'une capacité totale de 2 057 places répartis sur 12 régions, ainsi qu'un centre provisoire d'hébergement (CPH) d'une capacité de 50 places et un relais insertion d'une capacité de 50 places réservées aux réfugiés statutaires à Créteil.

Par ailleurs, elle gère à Paris depuis novembre 2003 un transit dénommé dispositif Hébergement adultes isolés (HAI) d'une capacité de 180 places pour demandeurs d'asile parisiens dans l'attente d'entrée dans un CADA.

Enfin, France Terre d'Asile gère 7 structures d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile pour une capacité totale de 503 places.

DISPOSITIF RELOREF

Le projet vise à faciliter l'accès des ménages réfugiés au logement de droit commun afin d'aider à leur insertion et de favoriser leur sortie des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et structures d'accueil d'urgence. Le projet est construit autour de trois axes :

- mobiliser des logements au sein du parc privé par des partenariats associatifs et avec les acteurs de l'immobilier privé,
- mettre en lien acteurs de l'asile et du logement,
- animer un centre de ressources et de capitalisation des bonnes pratiques en construisant des outils pédagogiques, destinés au dispositif national d'accueil et à l'accompagnement social lié au logement (ASLL).

L'ACCUEIL DES MINEURS ISOLES ETRANGERS

France Terre d'Asile, par sa mission d'accueil des demandeurs d'asile, a l'expérience du public des jeunes mineurs particulièrement vulnérables.

A la fin des années 90, une augmentation du nombre de jeunes étrangers arrivant isolés en France a été observée. Face à ce phénomène, notre association s'est efforcée de trouver des solutions pour les accueillir.

Ouvert depuis 1999, à Boissy Saint Léger, le Caomida dispose d'une trentaine de places pour les mineurs isolés demandeurs d'asile âgés de 13 à 18 ans et propose un accueil pour une période 12 mois. Il a pour mission de procurer à ces jeunes un accompagnement socio-éducatif, médical, scolaire, juridique et psychologique. Son objectif est d'élaborer un projet individualisé et de mettre en œuvre une orientation adaptée à chaque jeune.

Le second centre, le Service d'accueil des mineurs isolés étrangers (Samie), situé à Caen, est doté d'une capacité de 80 places et habilité à assurer le suivi socio éducatif et l'hébergement, en appartement partagé ou à l'hôtel, de jeunes âgés de 16 à 21 ans. L'accompagnement est centré sur l'élaboration d'un projet individualisé visant l'insertion au sein de la société française. La prise en charge doit favoriser l'apprentissage de la gestion du quotidien susceptible de développer leur autonomie.

A Paris, France Terre d'Asile a mis en place, début 2003, un service d'accueil et d'aide sociale et administrative s'adressant aux mineurs isolés étrangers.

En 2004, ce service est devenu la plate-forme d'accueil des mineurs isolés et a été intégrée au dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers à la rue à Paris, piloté par la Ddass de Paris. Ce service repère les mineurs isolés, évalue leur situation, notamment au plan juridique, effectue des signalements auprès des services sociaux et les accompagne vers le droit commun.

A la demande de la Ddass et dans le cadre du déclenchement du plan d'urgence hivernale, fin 2006, la plate-forme d'accueil mineurs isolés a été mobilisée pour accueillir des mineurs isolés en « transit » et sans abri, pour la plupart d'origine afghane avec les mêmes objectifs qu'initialement : repérage, mise en confiance, mise à l'abri, évaluation, orientation vers le droit commun et veille sociale.

La capacité d'accueil du service se situe entre 40 et 50 places.

L'ASSISTANCE AUX DEMANDEURS D'ASILE PRIMO-ARRIVANTS

Parce que c'est au moment où les demandeurs d'asile arrivent sur le territoire qu'ils ont le plus besoin d'aide, France Terre d'Asile a mis en place 11 plates-formes d'assistance sociale, administrative et juridique.

Réparties sur toute la France, elles accueillent les demandeurs d'asile et leur apportent une aide administrative et sociale ainsi qu'un accompagnement juridique durant toute la durée de la procédure. Elles proposent notamment une domiciliation gratuite aux demandeurs d'asile sans domicile fixe afin de leur permettre d'entamer la procédure et de bénéficier de l'Aide médicale d'État. Elles procèdent à l'enregistrement des demandes d'admission en CADA et en HUDA des demandeurs d'asile isolés et des couples. Une liste des candidats à l'hébergement, destinée à la Commission régionale d'attribution ainsi qu'à la Commission nationale d'admission est établie. Enfin, elles informent et orientent les demandeurs d'asile en fonction des besoins repérés (hébergement d'urgence, point repas, vestiaire).

FORMATION

En 2006, le service formation propose près de 40 formations, classées en fonction de 6 thématiques essentielles : les pratiques professionnelles en matière d'accompagnement, le droit et le conseil juridique dans le domaine de l'asile, l'insertion des réfugiés, la santé des usagers,

la connaissance en géopolitique et connaissance des publics.

INTEGRATION

Des projets au service de l'insertion sociale et professionnelle des réfugiés statutaires déclinés à diverses activités regroupées au sein du Département intégration.

France Terre d'Asile œuvre pour l'intégration de ceux à qui notre pays a accordé sa protection et qui sont destinés à demeurer durablement en France, afin que cette question soit partie prenante du droit d'asile en France et en Europe.

A ce titre, elle a mené différents projets d'insertion par l'économique en faveur des réfugiés.

Le Dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires (DPHRS) - Ile-de-France (440 places) propose à des familles réfugiées statutaires un projet d'accès à l'autonomie conjuguant accès à l'emploi et au logement en échange d'une prise en charge hôtelière.

Promotion de l'insertion par la mobilité (PRIM)

Ce programme, lancé en 2003, est destiné à faciliter l'intégration des réfugiés statutaires. Ce dispositif permet de faire le lien entre

des réfugiés statutaires à la recherche d'un emploi et d'un logement vers des employeurs à la recherche de personnel qualifié et des bailleurs, publics ou privés, disposant d'appartements libres.

L'Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires

Créé en janvier 2004, grâce au soutien de la Direction de la population et des migrations, l'Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires a pour vocation d'être un lieu de ressources et d'échanges contribuant à l'amélioration des connaissances sur les questions liées à l'intégration des réfugiés statutaires. La mise en place de l'Observatoire a permis de formaliser, de rendre visible et de capitaliser les acquis de la longue expérience de France Terre d'Asile dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des réfugiés statutaires au service des acteurs de terrain. Dans ce sens, les actions et les priorités de l'Observatoire consistent à mettre à disposition des professionnels et du public des informations pratiques et des outils théoriques sur l'intégration des réfugiés statutaires. Il fournit aux pouvoirs publics les informations nécessaires à l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques favorisant l'égalité des chances pour les réfugiés statutaires.

France Terre d'Asile

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Prix des Droits de l'Homme de la République française 1989
Reconnue de bienfaisance par arrêté préfectoral du 23 février 2005
Grande Cause Nationale 2004 Fraternité
Membre de la plate-forme des Droits fondamentaux
Membre du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés

« LA FRANCE ET L'EUROPE DOIVENT PROTEGER LES REFUGIES »

Constitution de 1793, article 120

« Le peuple français donne l'asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté et le refuse aux tyrans »

Préambule de la constitution de 1946, alinéa 4

« Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoire de la République »

Convention de Genève du 28 juillet 1951, article 1 a2

« Le terme de « réfugié » s'appliquera à toute personne : qui(...) craignant avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels évènements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner »

Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies 10 décembre 1948, article 14

« devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile dans un autre pays »

Convention internationale des Droits de l'enfant du 20 novembre 1989, article 20

« Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial ou qui, dans son propre intérêt, ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciale de l'Etat »

Convention internationale des Droits de l'enfant du 20 novembre 1989, article 22

1. L'enfant a le droit d'être considéré comme réfugié. Il est protégé par le droit international qu'il soit seul, accompagné de ses parents ou d'autres adultes.
2. Si l'enfant est dans une telle situation, les Etats et les organisations internationales devront l'aider à retrouver ses parents, sa famille s'il en a été séparé. Si sa famille ne peut être retrouvée, il sera protégé et ses droits seront reconnus.

Le Centre Mahyar MONSHIPOUR KERMANI

Centre d'accueil pour demandeurs d'asile

5 rue de Tartifume, 79000 NIORT



LE PUBLIC ACCUEILLI

Le centre s'adresse tout particulièrement à des familles ou isolés, demandeurs d'asile :

- ayant subi directement ou indirectement des persécutions et vécu des traumatismes les ayant conduits à fuir leur pays ;
- fragilisés par leur parcours d'exil et nécessitant une prise en charge globale (accompagnement juridique et socio-éducatif) ;
- primo-arrivants en ce qui concerne leur domiciliation en attente de places en CADA.

NOS MISSIONS

Le centre Mahyar MONSHIPOUR KERMANI accueille les demandeurs d'asile pour une période temporaire d'environ 12 à 18 mois, en vue d'une orientation adaptée et a pour but :

- le respect de leur droit à présenter une demande d'asile aux termes de la Convention de Genève,
- d'assurer l'accompagnement médical, psychologique, éducatif et scolaire adapté ; soutenir l'élaboration d'un projet de vie,
- de procurer l'accompagnement juridique et administratif nécessaire à leurs démarches de reconnaissance du statut de réfugié et à la clarification de leur situation. Ce faisant participer à la reconnaissance des traumatismes vécus dans le pays d'origine,
- d'aider à la construction du récit et accompagner les remaniements inhérents à la réappropriation de leur propre histoire.
- de faciliter leur parcours d'intégration en apportant tous les moyens nécessaires pour l'ouverture des droits des réfugiés statutaires ou bénéficiant de la protection subsidiaire, l'accès à l'emploi et l'accès au logement pérenne.

L'ADMISSION

LES MODALITES

Les demandes d'admission sont instruites par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) au titre de la mission qui lui a été confiée par le ministère des Affaires sociales depuis le 1^{er} janvier 2004. Ces demandes sont enregistrées et suivies grâce à l'application informatique DN@ dont sont équipés l'OFII, les préfetures, les DDASS et les gestionnaires de CADA. A l'entrée au CADA, les demandeurs d'asile sont accueillis par l'équipe, acceptent l'engagement de respecter le contrat qui les lie au CADA et le règlement intérieur qui régit ce dernier.

Leur installation dans l'appartement est immédiate, les enfants sont scolarisés dans l'école la plus proche du domicile, et ce, dans les 10 jours suivants l'arrivée.

DESCRIPTIF DU CENTRE

HEBERGEMENT

Durée du séjour : de 6 à 12 mois maximum.

Ouverture du Centre : 365 jours par an/24h sur 24h.

11 salariés,

Capacité : 23 appartements répartis en :

- 20 appartements pour demandeurs d'asile
- 3 appartements Affectation Logement Temporaire pour réfugiés statutaires,
(Ces appartements appartiennent essentiellement au parc public.)

-Equipement complémentaire dans les bureaux du CADA :

- 2 Salles de cours de Français Langue Etrangère,
- 1 Salle informatique
- 3 salles d'entretiens individuels,

FINANCEMENT DE NOTRE ACTIVITE

Le centre d'accueil pour demandeurs d'asile est financé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Deux Sèvres. Une convention triennale passée entre cette dernière et France Terre d'Asile, fixe les modalités de fonctionnement et de financement.

La dotation globale de financement est fixée annuellement par arrêté préfectoral. Celle-ci couvre l'intégralité des frais de prise en charge : hébergement, participation aux frais de scolarité, Allocation Mensuelle de Subsistance, déplacements pour les convocations OFPRA et CNDA,

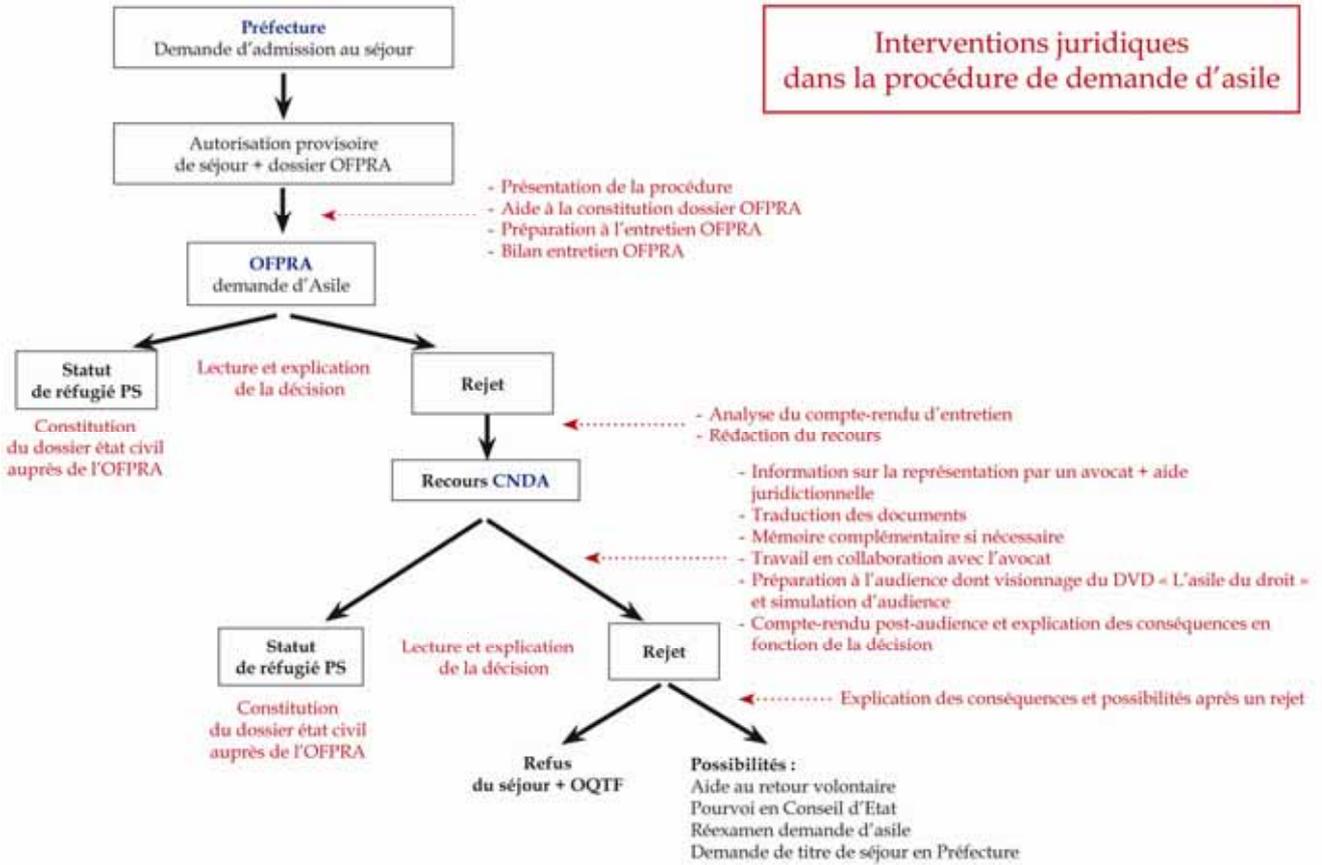
A la notification de l'obtention du statut ou de la protection subsidiaire, toutes les démarches sont entreprises pour permettre de quitter le CADA à la fin du trimestre qui suit.

ACCOMPAGNEMENT PENDANT LE SEJOUR AU CADA

Les demandeurs d'asile sont accompagnés dans toutes leurs démarches :

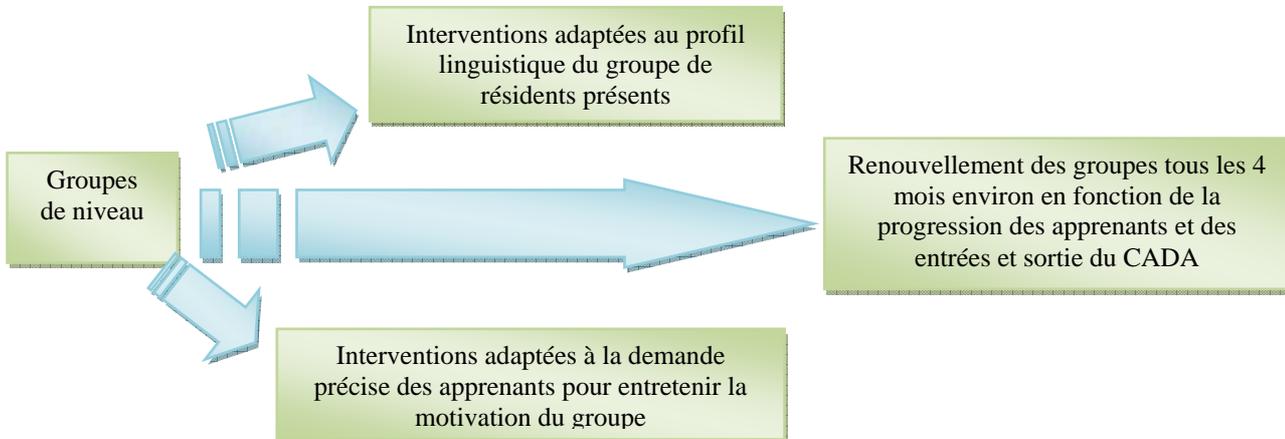
- **Aide aux dossiers :**

il s'agit d'aider les familles à formuler le récit pour l'Office Français pour les Réfugiés et les Apatrides, (OFPRA), puis pour la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), organisme de recours, tout en respectant les différents rendez vous comme mentionnés ci-dessous.



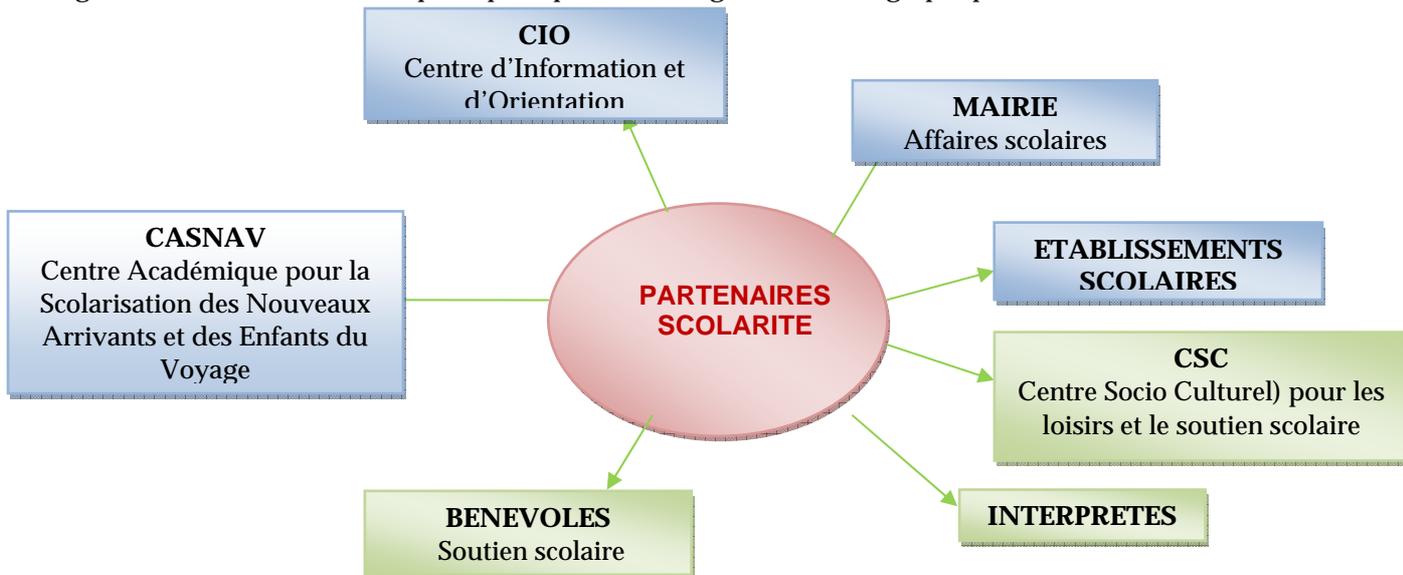
- **Apprentissage du Français Langue Etrangère :**

- 2003 : - 1 intervenant social chargé du FLE (Français Langue étrangère)
- 2008 : - 2 intervenants sociaux chargés du FLE
 - 6 séances hebdomadaires de 2 heures
 - 2 séances par semaine pour chaque résident



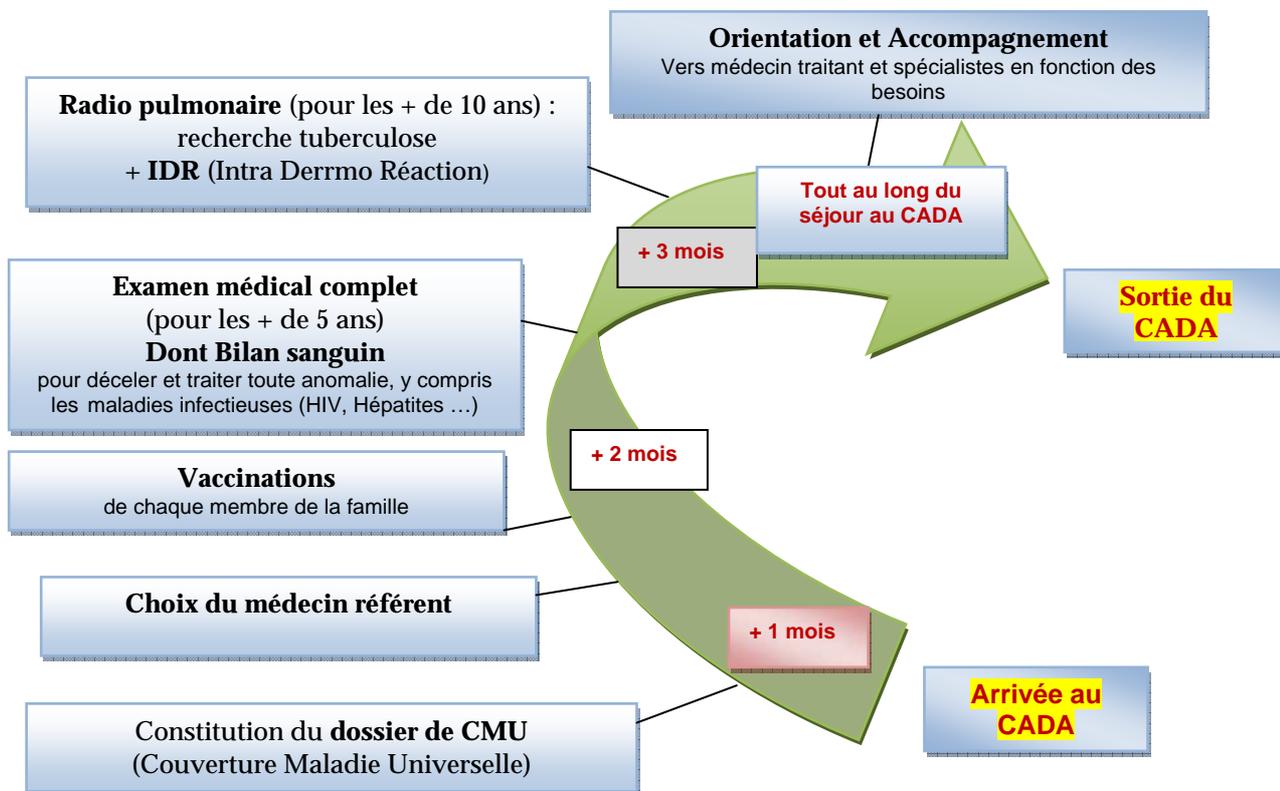
- **Accompagnement pour la Scolarité des enfants des familles :**

Les enfants sont scolarisés dans les 8 jours qui suivent leur arrivée en primaire, collège ou lycée, suivant leur âge et études antérieures. Les principaux partenaires figurent dans le graphique ci-dessous.



Primaire		Collège	Lycée
CLIN NSA Classe d'Intégration pour les Non Scolarisés Antérieurement	CLIN Classe d'Intégration	FLS Français Langue de Scolarisation	PAQI : Pôle d'Accompagnement à la Qualification et à l'Insertion
Ecole Pasteur à NIORT	Dans certaines écoles de secteur (plutôt en Zone Urbaine Sensible)	Collège Jean ZAY à NIORT	Lycée J. Main à NIORT OU lycée Cail à CHEF BOUTONNE (selon places)
Apprentissage intensif du français	Intégration dans une classe ordinaire et apprentissage du français dans un groupe spécifique	Intégration dans une classe ordinaire et apprentissage du français dans un groupe spécifique	Réfléchir et déterminer un projet professionnel ou une réorientation scolaire
Exclusivement des enfants non scolarisés ou très peu	Enfants scolarisés antérieurement dans leur pays et/ou en France.	Enfants antérieurement scolarisés ou non dans leur pays ET scolarisés depuis d'un an en France	Jeunes de plus de 16 ans souvent très peu scolarisés dans leur pays, non soumis à l'obligation scolaire
15 enfants maximum		15 enfants max	
1 an maximum	Selon les besoins	1 an maximum	1 an maximum
Temps complet	Temps partiel	Temps complet ou partiel selon le groupe de niveau	Temps partagé entre des stages et les cours théoriques (maths, français, informatique, anglais...)

- **Accompagnement pour la Santé :**



- **Animation pour faciliter l'accès à l'autonomie :**

Ouvertes à l'ensemble de nos résidents (adultes et enfants), ces activités cherchent à inciter les adultes :

- à sortir de chez eux pour rompre leur cantonnement résidentiel,
- à s'intéresser à leur environnement (en matière d'architecture, de patrimoine naturel, de réalisations techniques ...)
- et à redevenir un habitant « ordinaire », consommateur de produits culturels et de loisirs.

Ces animations peuvent se dérouler en interne, en partenariat avec des associations locales ou au niveau régional ou national à l'occasion de mobilisation pour de grandes causes (Téléthon).

Divers ateliers sont organisés mensuellement :

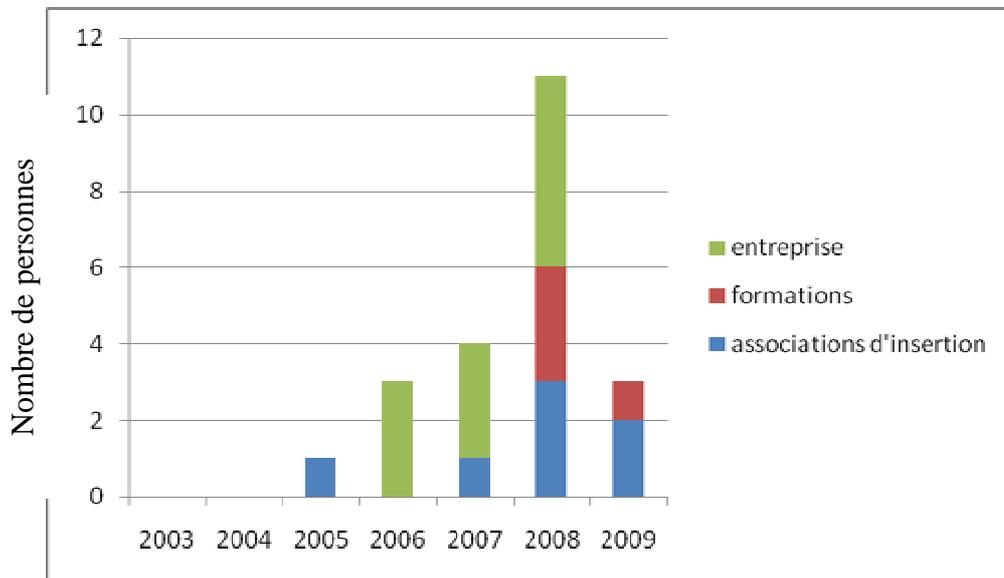
- Des ateliers collectifs afin de sensibiliser les familles, notamment sur les risques domestiques, les gestes de Premier Secours, la vie quotidienne, les relations avec le voisinage...
- Un atelier art-thérapie, (dont l'exposition a lieu dans les locaux du CADA),
- Des ateliers individualisés dans la recherche d'un emploi, les types de contrat, la recherche d'un logement,
- Ateliers « cuisine », permettant de valoriser alternativement les démarches culinaires de toutes les cultures,

Par ailleurs, le CADA est facilitant dans le soutien scolaire dispensé aux enfants des quartiers du Clou-Bouchet et de la Tour Chabot fréquentant les écoles primaires (E. ZOLA, J. ZAY et J. FERRY), dans les locaux de l'Hôtel de la Vie Associative ; à raison de 2 fois 1h30 par semaine.

- **Accompagnement vers l'insertion pour les réfugiés statutaires et les bénéficiaires de la protection subsidiaire :**

Depuis 2005, le CADA aide les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire à trouver une formation, un emploi. Les délais restent toujours très courts, les réfugiés et PS ne pouvant rester que 3 mois au CADA ou 6 mois en Affectation de Logement Temporaire (ALT) après la notification de leur statut.

Travail des réfugiés statutaires*



Parallèlement, les démarches sont effectuées au plus tôt, (dès l'ouverture des droits) pour l'insertion par le logement auprès des partenaires du CADA, bailleurs publics ou privés.

Insertion par le logement* (réfugiés et PS)

